



PRESENTATION DU DOSSIER



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE LA DEMANDE	3
1.	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	3
2.	SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SITE.....	4
3.	IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT CLASSE	6
3.1.	<i>Historique du site et de ses activités anciennes</i>	<i>6</i>
3.2.	<i>Localisation cadastrale du site répondant à la réglementation des ICPE</i>	<i>6</i>
3.3.	<i>Voisinage du site.....</i>	<i>7</i>
3.4.	<i>Nature des activités classées</i>	<i>7</i>
3.5.	<i>Volumes d'activités projetés.....</i>	<i>7</i>
3.6.	<i>Surfaces indicatives caractéristiques du site</i>	<i>8</i>
II.	OBJET DE LA DEMANDE	8
1.	INVENTAIRE DES INSTALLATIONS CLASSEES	9
2.	DESCRIPTION DES ACTIVITES ET DES INSTALLATIONS	11
2.1.	<i>Récupération, tri, conditionnement, traitement de déchets métalliques</i>	<i>11</i>
2.2.	<i>Récupération, tri, regroupement de Déchets Industriels Non Dangereux (DIND) non métalliques</i>	<i>13</i>
3.	DESCRIPTION DU SITE, DE SES BATIMENTS ET ACCES	14
III.	CAPACITES TECHNIQUES DE L'ENTREPRISE.....	17
IV.	CAPACITES FINANCIERES DE L'ENTREPRISE	20
V.	GARANTIE FINANCIERE	20
VI.	JUSTIFICATION DU DROIT D'EXPLOITATION DU TERRAIN	24
VII.	ARRETES MINISTERIELS DE PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX INSTALLATIONS CLASSEES SOUMISES A ENREGISTREMENT PRESENTES SUR LE SITE.....	24



I. Présentation de la demande

1. Identification du demandeur

Le demandeur est la société **CFMNF**, dont le siège social est situé au Bois d'Ageux à Longueil Sainte Marie (60). Un extrait Kbis de la société est joint en **annexe 2**. La société est représentée par sa Présidente, Mme Alexandra SERGEANT.

La demande porte sur un site d'exploitation localisé ZAC Paris-Oise, au niveau du Port de Longueil Sainte Marie (60126).

Les données administratives relatives au demandeur sont les suivantes :

Raison sociale :	Compagnie Française des Métaux Non Ferreux
Sigle :	CFMNF
Forme juridique :	SAS
Nom commercial :	CFM TRADING
Capital social :	100 000€
Nom et Qualité du signataire :	Mme Alexandra SERGEANT, Présidente
Responsable du dossier :	Mme Alexandra SERGEANT, Présidente
Adresse du siège social :	Le Bois d'Ageux- 60126 LONGUEIL SAINTE-MARIE
Coordonnées :	Tél. : 03 44 86 94 40 E-mail : contact@cfmtrading.fr
SIRET du siège :	509 901 286 00021
Code APE :	4672 Z
Début d'activité de la société :	janvier 2009
Effectif actuel :	6 personnes -
Etablissement principal	Le Bois d'Ageux- 60126 LONGUEIL SAINTE-MARIE –
Horaires d'ouvertures actuelles :	Lundi au Vendredi de 7h30-12h et 13h30-18h Samedi de 8h-12h

Les activités principales de la société CFM sont la collecte, le transit, le regroupement et tri de déchets métalliques.



Ces mêmes activités seront exercées sur le site visé par la demande. Une nouvelle activité sera développée, il s'agira de collecte, transit, regroupements de déchets industriels non dangereux en mélange ultimes et triés de bois, papiers, cartons, plastiques.

2. Situation géographique du site

Le site concerné par la demande de la société CFM se localise sur la ZAC Paris Oise, zone du Port de Longueil-Sainte-Marie dans le département de l'Oise.

Le site est localisé à 4,5 km au Sud Sud-Ouest du centre bourg de Longueil Sainte Marie. Il est desservi par une voie d'accès, l'avenue de Rome, à la zone Est de la ZAC que l'on emprunte depuis la route RD155.

Les coordonnées géographiques au centre du site en Lambert II étendu sont :

X : 626,90 km ; Y : 2479,80 km

L'altitude moyenne au niveau du site est de + 32,5 m NGF.

Les communes concernées par l'affichage des éléments d'informations (rayon d'affichage : 2 km) pour la demande d'autorisation sont :

- ➔ **Longueil Sainte Marie,**
- ➔ **Verberie à 90 m au Sud,**
- ➔ **Saint Vaast de Longmont à 1,98 km au Sud-Est,**
- ➔ **Rhuis à 130 m au Sud-Ouest,**
- ➔ **Roberval à 1,58 km au Sud-Ouest,**
- ➔ **Pontpoint à 1,22 km à l'Ouest Sud-ouest,**
- ➔ **Chevrières à 1,53 km au Nord-Ouest.**

Ces 7 communes appartiennent toutes au département de l'Oise et à la région Hauts-de-France.

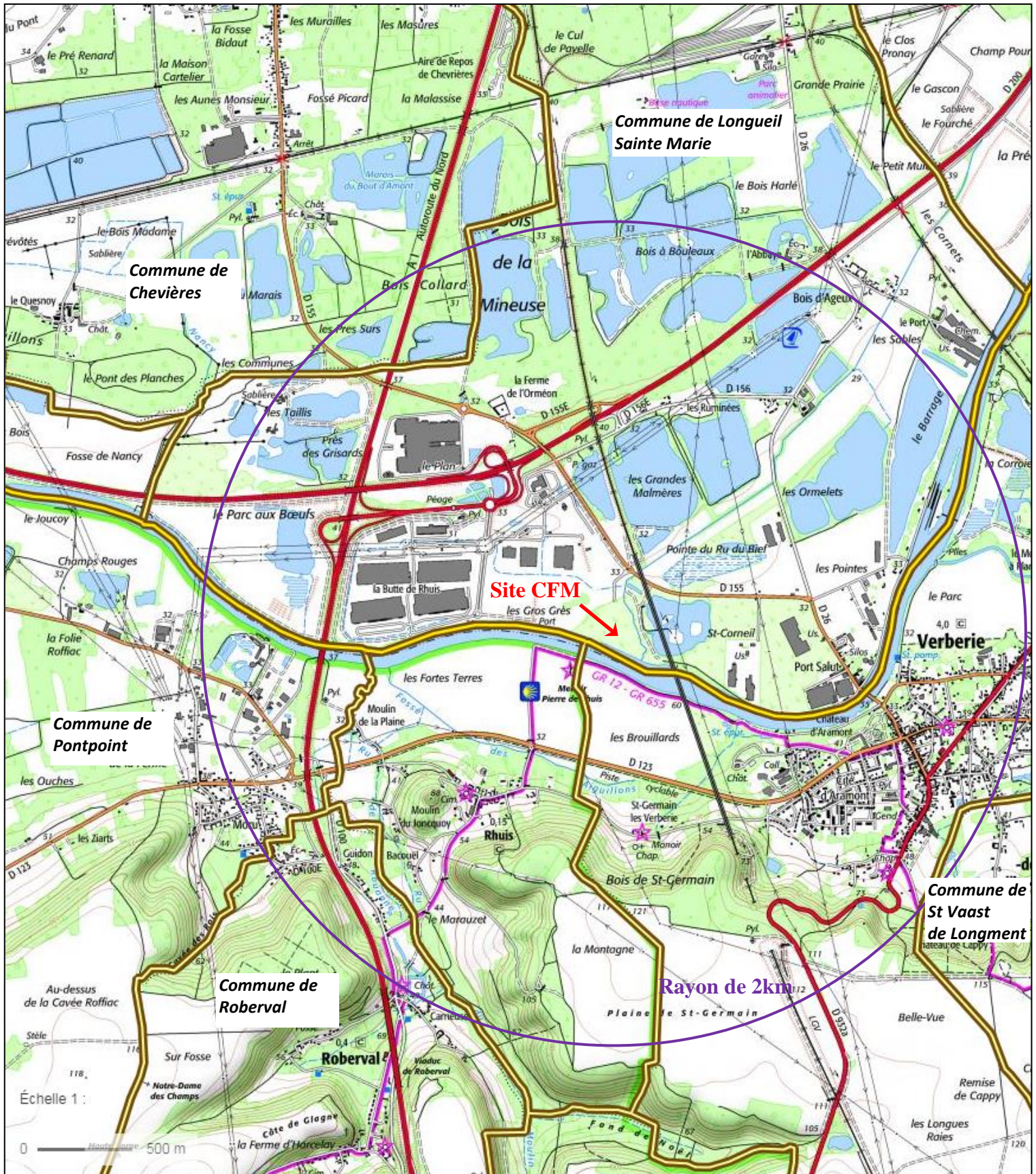
Autour du site, on note la présence de terrains partiellement aménagés (plateforme en graviers) faisant partie de la ZAC Paris Oise, de la rivière Oise en bordure Sud, de la voie d'accès à la ZAC au Nord.

La ZAC Paris Oise est située à une soixantaine de kilomètres au Nord de Paris, elle est desservie par l'autoroute A1 reliant Paris et Lille, ainsi que par la voie navigable de la rivière Oise reliant la Seine au Sud et l'Escaut au Nord.

Un plan de situation extrait de la carte IGN 1/25 000^e est présenté page suivante. Il est également porté en **annexe 3**.



Plan de localisation du site CFM sur fond de carte IGN 1/25 000^e



Echelle : 1/25 000^e

source : géoportail



3. Identification de l'établissement classé

Le site est localisé sur la ZAC Paris Oise, Zone Vrac du Port de Longueil Sainte Marie.

3.1. Historique du site et de ses activités anciennes

Le terrain n'a à ce jour fait l'objet d'aucun usage d'activités économiques. Il constitue le lot Vrac 2 d'une plateforme multimodale de 14,1 ha au sein d'une vaste zone d'aménagement concertée d'environ 25 ha. Cette plateforme multimodale a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'aménagement le 23 décembre 2010 par le Syndicat Mixte de la Plateforme Multimodale Paris Oise. L'arrêté préfectoral portant autorisation de l'aménagement de la plateforme multimodale de la ZAC Paris Oise sur la commune de Longueil Saint Marie au titre des articles L-214.1 à L214.6 du Code de l'environnement a été pris le 20 octobre 2011.

La zone « Vrac » du Port a fait l'objet d'une viabilisation et d'un aménagement type plateforme par remblaiement afin de porter la côte finale des terrains à +32,5mNGF, au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues de la zone inondable (+32m NGF).

La zone « Vrac » du Port est destinée au stockage de granulats et à d'autres activités telles que le transit de déchets (article 3.-2 de l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2011).

L'aménagement du Port et de la ZAC a pris fin en novembre 2013.

Avant création et aménagement de la ZAC, la zone « Vrac » était vouée à un usage agricole (prairie, pâturages, cultures).

Une Convention d'Occupation Temporaire du Terrain a été signée le 24 novembre 2017 entre le propriétaire du terrain, le Syndicat Mixte, et le titulaire exploitant, la société CFM, pour une durée de 30 ans. Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société CFM souhaiterait pouvoir exploiter le site en 2019 une fois les autorisations administratives obtenues. Un permis de construire a donc été déposé en mairie de Longueil-Sainte-Marie en date du 5 juillet 2018. Parallèlement une télédéclaration d'exploiter les rubriques ICPE 2791, 2713 et 2714 portant le n°A-8-KV5NVWRUW a été réalisée en date du 25 juin 2018.

La société CFM envisage après une période de 6 à 12 mois suivant le début d'exploitation, une augmentation conséquente d'activités et de fait de la surface des stockages (>1000m²) et des volumes traités (>10t/j) par la presse cisaille des déchets métalliques. C'est pourquoi compte tenu des délais d'instruction d'une demande de ce type, elle souhaite dès à présent déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

3.2. Localisation cadastrale du site répondant à la réglementation des ICPE

Le terrain visé par la demande correspond à la totalité des parcelles ZP 79 et ZR 290 au cadastre de la commune de LONGUEIL SAINTE MARIE, sa superficie est de 11 960 m². Un plan d'emprise sur fond cadastral au 1/2 000^e est joint en an [annexe 1](#).



3.3. Voisinage du site

Un plan des abords du site au 1/4 000^e est joint en **annexe 4**.

L'environnement proche du site est constitué de terrains partiellement aménagés (réseaux, plateforme, clôtures) au sein de la ZAC.

Les bâtiments les plus proches se localisent à une trentaine de mètres au Nord du site, il s'agit des bureaux et locaux d'accueil de la société CEMEX, qui exploite à l'Ouest une centrale à béton et réalise la vente de sables et graviers de construction et décoratifs.

Les premières habitations sont localisées à :

- 850 m au Sud-Ouest sur la commune de Rhuis ;
- 900 m au Sud-Est sur la commune de Verberie ;
- 950 m au Nord-Est sur la commune de Longueil Sainte Marie.

Il s'agit de maisons individuelles.

Le site est accessible par le Nord-Est depuis la route RD 155. Il disposera d'une seule entrée au Nord munie d'un portail suffisamment haut pour éviter toute intrusion.

3.4. Nature des activités classées

La société CFM envisage l'exploitation des activités ICPE suivantes :

- ⊕ Récupération, collecte, stockage, tri, traitement, de déchets métalliques ferreux et non-ferreux non dangereux ;
- ⊕ Traitement de déchets métalliques non-dangereux par découpage et compactage (découpe chalumeau, presse-cisaille).
- ⊕ Récupération, collecte, stockage, tri, traitement, de déchets en mélange et triés non dangereux de papiers, cartons, plastiques, bois.

3.5. Volumes d'activités projetés

Type d'ACTIVITES	Volume d'activité maximum	Rubrique ICPE
Traitement par découpage (presse cisaille, chalutage) de déchets métalliques	52 t/j	2791
Récupération, transit, conditionnement de déchets de métaux ferreux et non-ferreux	25 000 t/an	2713
Récupération transit tri de déchets non-dangereux de papiers, cartons, plastiques, bois, triés ou en mélange	250 t/an	2714
Récupération transit de déchets ultimes en mélange non-dangereux	50 t/an	2716



3.6. Surfaces indicatives caractéristiques du site

Caractéristiques	Surfaces dévouées
Parcelles cadastrales dédiées au site classé	11 960 m ²
Bâtiments	1690 m ²
Voie d'accès enrobé	1383 m ²
Espaces verts	1794 m ²
Dallage béton	6857 m ²

II. Objet de la demande

Une télédéclaration d'exploiter les rubriques ICPE 2791, 2713 et 2714 portant le n°A-8-KV5NVWRUW a été réalisée en date du 25 juin 2018.

La société CFM envisage après une période de 6 à 12 mois suivant le début d'exploitation, une augmentation conséquente d'activités et de fait de la surface des stockages (>1000m²) et des volumes traités (>10t/j) par la presse cisaille des déchets métalliques. C'est pourquoi compte tenu des délais d'instruction d'une demande de ce type, elle souhaite dès à présent déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter les activités classées suivantes :

- Sous le régime de l'**AUTORISATION** :
 - ✚ **Rubrique 2791**, Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782.
- Sous le régime de l'**ENREGISTREMENT** :
 - ✚ **Rubrique 2713**, Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712.

Ainsi que :

- ✚ **Rubrique 2714**, Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711.

Néanmoins cette activité restera classable sous le régime de la déclaration.

Suite à l'arrêté ministériel 2013-75 du 2 mai 2013 modifiant la nomenclature des ICPE et incluant de nouvelles rubriques ICPE 3xxx dans le cadre de transposition de la directive n°2010-75-UE relative aux émissions industrielles (IED) : la société n'est soumise à aucune des rubriques de ce nouveau classement.



1. Inventaire des installations classées

Tableau des rubriques des installations classées :

Rubrique ICPE	Désignation des activités	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée	Régime (1) et rayon (2)
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant : 1. La quantité de déchets traités étant supérieure à 10 t/j	Traitement de déchets métalliques par une presse-cisaille (50t/j) Découpage au chalumeau de grosses ferrailles (2 t/j) soit 52 t/j de déchets métalliques	-A- 2 km
2713-2	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant : 1. supérieure ou égale à 1 000 m²	Surface de stockage des déchets de métaux ferreux et non-ferreux collectés : 2415 m²	- E -
2714.2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2. supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³	DIND provenant de la collecte auprès d'autres opérateurs économiques : en mélange et triés de bois, papiers, cartons, plastiques Volume maximal sur site : 360 m³	-D-
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant inférieur à 100 m³	Déchets ultimes en mélange : 90 m³	NC
2711	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques Le volume susceptible d'être entreposé étant inférieur à 100 m³	DEEE métalliques non dangereux Volume maximal susceptible d'être entreposé de 30 m³ en bacs	NC
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel de carburant distribué étant inférieur à 100 m³	- 1 station de distribution de GNR pour les engins de chantier de chantier Le volume de carburant distribué sur l'année est évalué à 50 m³.	NC
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une	- 2 bouteilles de 35 kg de propane soit 70 kg	NC



Rubrique ICPE	Désignation des activités	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée	Régime (1) et rayon (2)
	teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant inférieure à 6 t.		
4725	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 2 t	- 1 cadre de 12 bouteilles d'une capacité de 14,6 kg soit au total 0,175 t	NC
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 2. Pour les autres stockages, inférieure à 50 t	- 1 cuve double enveloppe aérienne de GNR de 2000 l, soit 1,7 t	NC
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : Inférieure à 20 t	Les huiles de moteurs contiennent les substances à phrases de risques H400 et H410 1 fut de 220 l d'huile moteur soit au total 0,191 t	NC
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : Inférieure à 100 t	Les huiles hydrauliques possèdent une classe danger H411 impliquant un classement dans la rubrique 4511. 2 futs de 220 l soit au total 0,382 t	NC

-A- : autorisation -E- Enregistrement -D- : déclaration -C- contrôle périodique -NC- : non classable

A noter que les huiles neuves (moteur et hydraulique) présentes sur le site sont dites ininflammables (absence de phrases H224, H225, H226) selon les fiches de données de sécurité des produits et de fait n'entraînent pas un classement en rubrique 4331.

Rubriques Loi sur l'eau

Rubriques	Désignation	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant Inférieure à 1 ha	Rejet d'eaux pluvial provenant de d'une surface active de l'exploitation qui sera de 0,962 ha Pas de surface d'écoulement intercepté par le projet	NC
2.1.1.0	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif. La charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des	Dispositif d'assainissement non collectif agréé pour 10 Equivalents Habitants, soit une charge brute de pollution organique maximale	NC



Rubriques	Désignation	Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée	Régime
	collectivités territoriales étant inférieure à 12 kg de DBO5	de 0,6 kg de DBO5.	

L'exploitation d'une installation classée n'est pas soumise aux règles de procédure issues de la loi sur l'eau modifiée par la loi du 2 février 1995, même si son activité génère un impact pour le milieu aquatique. Désormais, cette loi modifiée énumère précisément les dispositions qui s'appliquent aux installations classées. La nomenclature « eau » fait l'objet de l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

Les seules rubriques concernées sont :

- la 2.1.5.0, néanmoins la surface est inférieure au régime Déclaratif puisque la surface active de collecte des eaux pluviales sera de 9620 m².
- la 2.1.1.0, la charge brute de pollution à traiter sera d'au maximum 10EH soit 0,6 kg de DBO5.

2. Description des activités et des installations

La principale activité de la société CFM sur le site de LONGUEIL-SAINTE-MARIE sera l'exploitation d'un centre de récupération de déchets métalliques en provenance d'industries diverses, d'artisans et de professionnels de la récupération. Ces déchets seront essentiellement de nature métallique non ferreuse (aluminium, inox, zinc, cuivre, laiton, plomb) et en plus faible quantité ferreuse (acier, fonte).

Afin d'optimiser le transport de ces matières en filière de recyclage, un équipement de type presse cisaille permettra de compacter et cisailer les matières volumineuses.

Afin de répondre aux demandes des industriels et de collectivités locales, elle souhaite pouvoir collecter et faire transiter sur son site avant mise en filière de recyclage, des Déchets Industriels Non Dangereux (DIND) valorisables en mélange ou triés (papiers, cartons, bois, plastiques) et non valorisables (ultimes). Cet apport se fera par la collecte de bennes mises à disposition sur sites de production.

Elle souhaite également pouvoir recevoir occasionnellement et en plus faibles quantités des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique DEEE composés de pièces essentiellement métalliques précieuses.

2.1. Récupération, tri, conditionnement, traitement de déchets métalliques

Les déchets métalliques ne seront apportés sur le site que par les véhicules de transport de la société CFM (25%), des véhicules de transports sous-traitant (25%) et des véhicules de petits et gros fournisseurs (50%). Il s'agit essentiellement de véhicules type camions poids lourds, et de camionnettes. Les déchets récupérés proviennent essentiellement de la moitié Nord de la France.

L'apport de matières issues de particuliers ne sera pas admis.



Au maximum, il y aura une trentaine de rotation de véhicules par jour qui seront susceptibles d'apporter ou reprendre des matières métalliques.

A l'arrivée sur le site, chaque contenu est identifié et un contrôle visuel est réalisé.

Les déchets radioactifs sont interdits sur le site, la société mettra en place un portique de détection de radioactivité à l'entrée de son site. Chaque camion entrant devra passer par ce portique de détection de radioactivité. Les bornes de détection de radioactivité se présentent comme deux plaques verticales entre lesquelles passent tous les camions entrants et sortant. L'objectif du portique est de détecter la présence de sources radioactives afin d'assurer en premier lieu, la protection des travailleurs de l'entreprise ainsi que celles des populations environnantes.

Les petits fournisseurs apportant de petites chutes de métaux (cuivre, bronze, laiton, aluminium, plomb, etc.) au moyen de camionnettes n'auront pas accès à la zone de stockage, ils déchargeront leur matière dans des bacs côté Nord du bâtiment de stockage sur une surface dédiée d'une cinquantaine de mètres carrés. La pesée s'effectuera au moyen d'une balance à métaux. Les métaux seront transférés à l'intérieur du bâtiment en fin de journée par les opérateurs de manutention de CFM.

En ce qui concerne les apports par les véhicules de transport de la société CFM ou d'autres gros récupérateurs professionnels, après pesage sur pont bascule de 18m ils seront déchargés à l'aide de la pelle mécanique, avec grappin, au niveau de leurs zones de stockages dédiées au sein de casiers formés de blocs modulaires en béton d'une hauteur de 4 à 6 m et de surface variant de 30 à 130 m² (cf. plan d'ensemble du site au 1/300^e en [annexe 5](#)).

Une quarantaine de casiers sera ainsi disposée sur le site.

Les déchets métalliques volumineux (aluminium, AGS) à traiter seront stockés au sein de casiers en béton sur une hauteur maximale de 6 m à proximité de la presse cisaille. Les matières seront introduites dans la presse cisaille au moyen d'un grappin métallique monté sur le bras d'une pelle mécanique.

Après passage dans la presse cisaille, les matières conditionnées seront stockées également au sein de casiers selon leur nature et seront prêtes à être expédiées.

La presse cisaille utilisée dès le début d'exploitation sera une presse cisaille mobile thermique de 500 T de pression. Elle sera utilisée à hauteur de 50 t/j. D'ici 5 à 10 ans elle sera remplacée par une presse cisaille électrique.

L'ensemble des stockages de déchets métalliques se fera sur un revêtement étanche et résistant de type dalle de béton raccordée à un dispositif de traitement des eaux pluviales de ruissèlement par décanteur lamellaire séparateur d'hydrocarbures.

Les tournures et limailles grasses seront stockées à l'abri au sein du bâtiment de stockage au sein de 3 casiers en béton en rétention munie d'une cuve de collecte des égouttures.



La récupération de déchets métalliques est couverte par la rubrique ICPE n°2713, la société CFM souhaite solliciter une surface de stockage dédiée aux stockages de déchets métalliques de 2415m² (cf. plan d'ensemble du site en annexe 5).

Les quantités annuelles prévisibles en transit sur le site sont estimées à 25 000 t/an dont environ 80% de métaux non ferreux, et 20% métaux ferreux.

Des petits DEEE métalliques non dangereux et hors groupe froid seront également susceptibles d'être collectés sur le site, ils seront stockés dans des bacs positionnés au sein du bâtiment. Ces déchets sont classables sous la rubrique 2711. Le premier seuil de classement (100m³) ne sera pas atteint.

Des opérations de découpage au chalumeau seront parfois nécessaires sur certains déchets métalliques volumineux. Il se fera à plus de 10 m de tout stockage de matières inflammables. Les bouteilles de gaz nécessaires à ces opérations seront stockées et replacées immédiatement dans un local extérieur grillagé et fermé à clé lorsqu'elles ne sont plus utilisées.

Les opérations de découpage et de cisailage des déchets métalliques sont considérées comme étant du traitement (modification des propriétés physiques) et non du simple conditionnement (compactage), elles sont donc classables sous la rubrique ICPE n°2791, la société CFM souhaite solliciter une capacité de traitement de 52 t/j de déchets métalliques.

Une fois triés, conditionnés, les déchets métalliques seront expédiés essentiellement à des filières de recyclage matière (affinerie, fonderie) en France et à l'étranger. Ces expéditions se feront par transports routiers mais également selon les matières par transports ferroviaires puis à terme par voie fluviale. La présence de l'Oise, voie navigable, en bordure Sud, a permis à la ZAC d'en faire un véritable port fluvial, permettant une liaison vers Paris. A terme, la construction du canal Seine Nord-Europe permettra une liaison vers les ports fluviaux et maritimes du Nord de la France, de la Belgique et des Pays Bas.

Les transports par route se feront à 25% par les véhicules appartenant à CFM, 70 % par des sous-traitants et 5% par les clients acheteurs.

2.2. Récupération, tri, regroupement de Déchets Industriels Non Dangereux (DIND) non métalliques

La société procédera occasionnellement, en fonction des demandes des clients à la collecte de déchets industriels non dangereux (DIND). Cette collecte se fera au moyen de bennes placées à l'année ou de façon ponctuelle chez les clients producteurs. Généralement ces bennes de collecte seront dirigées une fois pleine directement sur les filières de recyclage spécialisées. Néanmoins, la société souhaite pouvoir assurer un transit sur son site afin de procéder à du regroupement et du tri.

Les DIND collectés seront :

- des déchets valorisables (papiers, cartons, bois, plastiques) déjà triés ou en mélange ;
- des déchets ultimes en mélange.



Ces déchets seront essentiellement apportés sur le site par les camions de transport de CFM suite à une collecte de bennes mises à disposition chez les clients. Un pesage sera effectué dès l'entrée du camion sur le site.

Ces déchets seront stockés en faibles volumes au sein de 5 box en béton de 30 m² selon leur nature :

- un box de stockage des DIND en mélange à trier (déchets valorisables/ déchets ultimes),
- un box de stockage de DIND de bois triés ,
- un box de stockage de DIND de papiers triés ,
- un box de stockage de DIND de cartons triés ,
- un box de stockage de DIND de plastiques triés.

Aucun traitement, ni compactage ne sera réalisé sur site, si ce n'est des opérations sommaires de tri manuel avant mise en filières de valorisation (recyclage matière et/ou valorisation énergétique).

L'activité de récupération de déchets non dangereux de papiers, cartons, bois, pastiques est couverte par la rubrique ICPE n° 2714, le volume maximal envisagé susceptible d'être présent est de 360 m³, supérieur au seuil du régime déclaratif de de 100m³. Les quantités annuelles prévisibles en transit sur le site sont estimées à 250 tonnes par an de DIND valorisables.

L'activité de récupération de déchets non dangereux ultimes en mélange est couverte par la rubrique ICPE n° 2716, le volume maximal envisagé susceptible d'être présent est de 90 m³, inférieur au seuil du régime déclaratif de de 100m³. Les quantités annuelles prévisibles en transit sur le site sont estimées à 50 tonnes par an de Déchets Ultimes.

Le transport des matières vers les filières de revalorisation et recyclage se fera soit par les véhicules de transport de la société CFM, soit et essentiellement par les véhicules de transports des repreneurs ou par des transporteurs spécialisés sous-traitants. Durant le transport, les bennes ouvertes seront pourvues de filets afin d'éviter les envols.

Les activités ne nécessiteront qu'une faible consommation d'eau liée au nettoyage occasionnel des véhicules de transport de la société. Ce lavage n'utilisera que des produits biodégradables et sera réalisé sur aire étanche reliée au décanteur lamellaire séparateur d'hydrocarbures.

La société CFM procèdera à la tenue d'un registre des déchets entrants et un registre des déchets sortants.

Les principaux stockages à risque de pollution seront placés sur des aires étanches type dalle de béton. Les eaux pluviales de ruissellement y seront régulées au moyen d'une rétention étanche (canalisations surdimensionnées), qui pourra également servir de confinement par fermeture manuelle d'une vanne d'isolement placée en sortie aval du site puis traitées au moyen d'un décanteur lamellaire séparateur d'hydrocarbures.

3. Description du site, de ses bâtiments et accès

Le plan d'ensemble comprenant les activités et aménagements projetés est porté en **annexe 5**.



Le site sera entièrement clôturé afin d'éviter toute intrusion malveillante. Cette clôture réalisée sur la limite de la zone d'exploitation sera constituée sur le tiers Nord par des panneaux rigides grillagés d'une hauteur de 3 m sur petit soubassement béton et au niveau des zones de stockages par le mur en béton formant le fond des alvéoles de stockage sur une hauteur de 4m. L'accès sur le site ne se fera que par une seule entrée à l'extrémité Nord donnant sur la voie d'accès à la ZAC que l'on emprunte depuis la route Départementale RD155. Un portail métallique suffisamment haut sera installé pour éviter les intrusions non intentionnelles. Des barrières levantes seront installées au niveau du pont bascule afin de contrôler le chargement des véhicules entrants et sortants. Le pont bascule aura une longueur de 18 m et sera installé face au bâtiment administratif et social.

Un parking pour véhicules légers d'une vingtaine de place sera réalisé à proximité de l'entrée au Nord du site au-devant du bâtiment administratif et social. Il sera réalisé au moyen d'une voirie légère drainée. Il sera séparé de la zone d'apport des matières. Il servira au personnel de la société ainsi qu'aux visiteurs.

L'accès principal du site sera utilisé pour les engins de transports de marchandises.

L'aménagement du site nécessite le dépôt d'un dossier de demande de Permis de Construire. Ce dossier a été déposé courant juillet 2018 au service urbanisme de la mairie de Longueil-Sainte-Marie, le récépissé de dépôt du PC est porté en annexe 6.

Le site comportera 3 bâtiments :

- le **bâtiment « administratif et social »** d'une emprise au sol de 335 m² au Nord du site au sein duquel nous trouveront :
 - au R+1 :
 - un hall d'accueil général,
 - un comptoir d'accueil des chauffeurs,
 - les bureaux du secrétariat et du pesage des matières,
 - des bureaux administratifs,
 - le logement du gardien,
 - des vestiaires, des sanitaires, le réfectoire du personnel,
 - au R+2 :
 - des bureaux,
 - une salle de réunion,
 - des sanitaires,
 - une salle de détente avec réfectoire,
 - une salle de sport.

Ce bâtiment aura une hauteur de 6 m, il sera de couleur sobre. Le chauffage sera apporté au moyen d'une pompe à chaleur réversible. Une isolation phonique et thermique sera réalisée.

Ce bâtiment sera alimenté en eau potable, un branchement est en attente à l'entrée de la parcelle. Il sera muni d'un clapet anti-retour lors du raccordement au bâtiment. En l'absence de réseau collectif de collecte des eaux usées, une station d'épuration autonome sera mise en place.

Le bâtiment sera raccordé au réseau de télécommunication, un regard de branchement est présent à l'entrée de la parcelle.



Les besoins en électricité du site nécessiteront la création d'un poste de distribution sur le site, celui existant étant placé à 450 m.

- ↳ le **bâtiment atelier mécanique** de 65 m², il sera adossé sur une partie de la façade Sud du bâtiment administratif et en bordure Ouest du site. Il sera destiné à l'entretien et la réparation des véhicules de transports, des engins de chantier et des bennes. Y seront stockés des produits d'entretien tels que des huiles « moteurs » et des huiles « hydrauliques » ainsi que des huiles usagées. Ces liquides seront stockés dans des réservoirs d'1m³, des futs de 220 l placés sur bacs de rétention.
- ↳ le **bâtiment « Stockage »** de 1326 m² à structure et ossature métallique, d'une hauteur maximale de 12 m, fermés sur 4 côtés. Les murs seront formés par un soubassement en béton de 4 m de hauteur surmonté d'un bardage métallique simple. Les sols du bâtiment auront un revêtement résistant et étanche de type dalle de béton. Il disposera d'une entrée côté Nord et d'une sortie côté Sud afin de permettre le dépôt et l'enlèvement des matières. Il sera notamment utilisé pour :
 - le stockage métaux en bac sur une quarantaine de mètres carrés ;
 - le stockage de métaux au sein de box 30 à 60 m² formés de blocs béton modulaires de 4 m de hauteur ;
 - le stockages des tournures et limailles grasses au sein de box munis d'un dispositif de collecte des égouttures au sein d'une cuve enterrée double paroi de 3000l.

Deux auvents côtés Nord permettront le dépôt dans des bacs des petits métaux par les petits fournisseurs au moyen de leurs camionnettes.

Deux robinets d'Incendie Armés (RIA) seront positionnés à l'intérieur du bâtiment. Du sable et des extincteurs à poudre D spécifique seront utilisés en cas de feu de métaux.

Deux poteaux incendie (hydrants DN100 de 60m³/h) seront installés sur le site, un branchement PEHD 160mm spécifique est en attente à l'entrée de la parcelle.

Les eaux pluviales des toitures des 3 bâtiments seront évacuées sur les noues périphériques du site, la rétention pouvant se faire dans le bassin de rétention collectif existant situé au Nord-Est du site. Ce bassin de rétention se déverse sur un ruisseau lequel s'écoule vers le Sud en direction de l'Oise bordant le site.

Les eaux usées en provenance des sanitaires du bâtiment Administratif et social seront évacuées sur une microstation d'épuration autonome en l'absence de réseau collectif d'eaux usées sur ce secteur de le ZAC.

A l'extérieur les aménagements décrits ci-après sont projetés :

- Une voie de circulation en enrobé de bitume d'une largeur de 8 m permettant depuis l'entrée du site d'accéder :
 - au parking VL du personnel puis au bâtiment administratif et social au Nord du site ,



- au pont bascule de 18 m face au bâtiment administratif et social, il permettra d'assurer le pesage des véhicules de transport avant et après déchargement,
 - à la zone de dépôt des petits métaux par les petits fournisseurs, cette zone sera également revêtue d'enrobé de bitume ;
 - au bâtiment de stockage,
 - à la zone de déchargement, tri, traitement et d'expédition des matières métalliques au Sud .
- Un portique de détection de radioactivité sera installé à l'entrée du site sur la voie de circulation afin de contrôler tout véhicule entrant et sortant avec des marchandises.
 - Une dalle bétonnée d'environ 6857m² couvrant les deux tiers Sud servant au déchargement, tri, traitement et expédition des matières métalliques. Des box de stockage de 30 à 50 m² seront réalisés en blocs modulaires en béton sur la périphérie de la moitié Sud du site ;
 - Une presse cisaille permettra le compactage et/ou le découpage des matières, elle sera placée au Sud-Est, d'un côté seront présents les box de stockages des déchets à trier, préparer, découper ou compresser, de l'autre les box de stockage des matières prêtes à être expédiées.
 - Une zone de stockage de déchets métalliques à décharger et à éliminer en bennes et bacs côté Est du bâtiment de stockage sur 350m² ;

La surface de stockage des matières métalliques sera d'au maximum 2415 m².

- 5 box d'au maximum 90 m³ chacun seront dédiés aux stockages de déchets triés de bois, papiers, cartons, plastiques et les déchets restant en mélange ;
- La mise en place d'un dispositif de régulation et de traitements des eaux pluviales de ruissellement des aires étanches extérieures bétonnées et enrobé à risque (7845m²). Il se composera d'une rétention enterrée (canalisations surdimensionnées en diamètre 1000 mm), d'un régulateur de débit, d'un décanteur lamellaire séparateur d'hydrocarbures de classe 1 (rejet < 5mg/l d'hydrocarbures). Le rejet des eaux pluviales traitées se fera sur le réseau collectif extérieur présent devant l'entrée du site.

Afin de limiter l'impact paysager, et masquer le site de l'extérieur des plantations (arbres, haies) seront réalisés sur site et aux abords côté Ouest et Sud (cf. Insertion paysagère, Plan des plantations du site, Plan des plantations hors site à réaliser par le syndicat, Coupes du site en [annexe 29](#)).

III. Capacités techniques de l'entreprise



Présentation de la société CFM

La société CFM existe depuis 9 ans, elle est créée par Alexandra SERGEANT, actuelle PDG, et Francis BONVALET actuel Directeur Général. La Société CFM dispose de l'appui technique et l'expérience de la société mère COFIBEX, située ZI Avenue de la Libération à Ambérieu-en-



Bugey (01), spécialiste de la récupération et de la valorisation de tous types de déchets industriels.

Les activités de récupération de métaux non ferreux débutent en 2009 sur un site localisé sur le lieu-dit Le bois d'Ageux à Longueil Sainte Marie.

Aujourd'hui, face à la demande croissante de ses clients, le personnel dirigeant souhaite développer ses activités sur un site plus vaste, disposant d'aménagements adaptés répondant aux besoins et aux contraintes techniques et réglementaires des activités de récupération de déchets.

Cette démarche s'appuie sur :

- ✓ un véritable partenariat avec le groupe COFIBEX et ses clients fournisseurs et repreneurs,
- ✓ un suivi de l'innovation technologique pour la mise en œuvre d'équipements de pointe nécessaire à la récupération, au tri et au regroupement des déchets métalliques,
- ✓ une adaptation permanente à la réglementation,
- ✓ une adéquation à la structure sociale et économique locale.

Les principales activités développées sur ce nouveau site de Longueil-Sainte-Marie seront identiques aux activités existantes sur le site actuel du Bois d'Ageux, à savoir :

- ↳ Le transit, le regroupement, le tri, le traitement, le négoce de déchets métalliques non dangereux en vue de leur élimination en filière de recyclage ;

Les surfaces de stockages et les volumes d'activité étant néanmoins plus important.

A noter qu'une faible activité de transit et de regroupement de déchets industriels non dangereux valorisables de type papiers, cartons, bois, plastiques, triés ou en mélange sera exercée en vue d'un regroupement et d'un tri avant élimination en filière de valorisation. Ceci afin de répondre à des besoins particuliers et occasionnel d'industriels.

La société CFM bénéficie, à travers son personnel dirigeant, d'une vingtaine d'années d'expériences dans le domaine de la récupération et du recyclage des déchets métalliques.

A s'alliant avec la SAS COFIBEX, la société CFM dispose d'un service à la carte et de la puissance d'un groupe.

Les atouts de CFM :

- Une longue expérience dans tous les secteurs qui touche au recyclage et à la valorisation des matières ;
- Une parfaite maîtrise et connaissance du métier ;
- Un expert incontournable de la gestion de la filière des déchets industriels ;
- Des outils et une souplesse d'adaptation.

 **Capacité et moyens de production du site****CAPACITE DE PRODUCTION PROJETE :**

- ☞ **Métaux non ferreux : 20 000 tonnes /an**
- ☞ **Métaux ferreux : 5 000 tonnes/an**
- ☞ **Déchets Industriels Non Dangereux : 300 tonnes/an**

MOYENS

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| ☞ Présidente | Mme Alexandra SERGEANT |
| ☞ Directeur Général | M. Francis BONVALET |
| ☞ Directeur Commercial | M. Franck SIMON |

 **Effectif actuel du site**

- | | |
|---|----------|
| ☞ Secrétaire administrative | 1 |
| ☞ Chef de chantier | 1 |
| ☞ Conducteurs de pelles mécaniques, tri des matières | 2 |
| ☞ Caristes métaux | 2 |
| ☞ Chauffeur | 1 |

Il est également prévu dès le début d'exploitant l'embauche d'un gardien logeant sur place. Par ailleurs, à moyen terme, il est prévu l'embauche d'une dizaine de personne en compléments.

 **Infrastructures :**

- ☞ **Existante : 60 – Le Bois d'Ageux – Longueil Sainte Marie**
- ☞ **En projet : ZAC Paris Oise- Port de Longueil-Sainte-Marie**

Après ouverture du nouveau site, toutes les activités y seront progressivement transférées du site initial.

 **Matériels :**

- | | |
|--|------------|
| ☞ Pelle mécanique avec grue munie d'un grappin et/ou aimant | 2 |
| ☞ Chariots élévateurs | 2 |
| ☞ Spectromètre à Fluorescence X | 1 |
| ☞ Presse-cisaille thermique 500 T | 1 |
| (remplacée d'ici 4 à 5 ans par une presse cisaille électrique) | |
| ☞ Chalumeau | 1 |
| ☞ Pont-bascule de 18 m | 1 |
| ☞ Portique de détection de la radioactivité | 1 |
| ☞ Balance à métaux 3T | 1 |
| ☞ Bacs de stockage d'1m3/caisse palette | 300 |

 **Matériels de transport**

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| ☞ Camion grue (Ampli roll) | 2 |
| ☞ Bennes ampli roll | 50ène |



IV. Capacités financières de l'entreprise

La société CFM dispose des moyens financiers afin d'assurer l'activité de récupération, regroupement, tri, traitement des déchets et les aménagements du nouveau site d'exploitation comme en témoigne les chiffres d'affaires et les résultats nets de la société ces 2 dernières années.

	Chiffres d'affaires	Résultats nets
31/12/2016	18 574 348 €	104 950 €
31/12/2017	20 768 474€	268 627 €

Une copie des bilans actif/passif et comptes de résultats des deux dernières années de la société CFM est jointe en [annexe 7](#).

Les travaux d'aménagements du nouveau site de Longueuil Saint Marie seront en partie financés par emprunts bancaires (cf. Attestations d'accord de prêts est joint en [annexe 8](#)) et partie en fonds propres.

V. Garantie financière

En application des articles R. 516-1 et R 516-2 du Code l'environnement et du Décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, et de l'arrêté du 12/02/2015 modifiant l'arrêté du 31/05/2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement et notamment son annexe 1, les rubriques ICPE concernées présentes sur le site CFM sont les suivantes :

- rubriques 2713 et 2791, sont concernées quelle que soit la surface et le tonnage.

Le détail des calculs permettant d'aboutir à notre proposition de montant des garanties financières en application des *Articles R. 516-1 et R 516 -2 du Code de l'environnement* et du Décret n° 2012-633 du 03/05/12 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement est présenté ci-après.

➤ **Mesures de gestion des produits dangereux et des déchets (Me) :**

• **Déchets et produits dangereux**

Le coût est différent selon le type de déchets et produits. Les déchets récupérés sur le site ont pour la grande majorité une excellente valeur marchande par leur nature facilement valorisable en matière, ils peuvent donc être facilement revendus ou repris gratuitement.

Ainsi le coût de la gestion des produits dangereux et des déchets est faible.

Des factures CFM sont jointes en [annexe 9](#) afin de justifier de la valeur marchande de certains déchets (déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques).



Les tarifs d'enlèvements (CF. factures justificatives en **annexe 10**) des autres déchets (huiles usagées, déchets non valorisables en mélange, bois, eaux et boues hydrocarburées) sont ceux appliqués par des prestataires divers des sociétés du Groupe COFIBEX.

Déchets dangereux

Type de Déchets dangereux	Quantités (Q) tonnes	Coût du transport CTR	Coût unitaire du traitement C	Coût Cg	Remarque
Huiles usagées	0,9	59 €HT la collecte >1000 L	55€HT/tonne	59+49,5= 108,5€HT 130€TTC	Elles seront enlevées par le prestataire CHIMIREC VALRECOISE, elles sont souvent reprises gratuitement, un tarif de base a été retenu
Eaux et boues hydrocarburées du décanteur séparateur d'hydrocarbures	5	360 €HT le nettoyage	290€HT/tonne	390+ 5x290 = 1840€HT 2208 €TTC	Futur Prestataire CHIMIREC VALRECOISE

Produits dangereux

Il s'agit de produits neufs pouvant faire l'objet d'un réemploi.

Type de Produits dangereux	Quantités (Q) tonnes	Coût du transport CTR	Coût unitaire du traitement C	Coût Cg	Remarque
3 futs d'huiles moteurs et hydrauliques	0,573		0 €		Peuvent faire l'objet d'un réemploi sur site ou hors site
1 cadre de 9 bouteilles d'oxygène de 50 kg	0,175		0 €		Bouteilles consignées peuvent être reprises par le fournisseur
2 bouteilles de propane 35 kg	0,07		0 €		
1 Cuve de GNR de 2000 l	1,7		0 €		Peut faire l'objet d'un réemploi sur site ou hors site

Avec Cg= CTR+ CxQ

D'où Me 1= 2338 € TTC

- Déchets non dangereux**

Déchets non dangereux	Quantités (Q) tonnes	Coût du transport CTR	Coût unitaire du traitement C	Coût global Cg	Remarque
Déchets métalliques ferreux et non ferreux	1500		0 €		Peuvent faire l'objet d'un recyclage – valeur marchande. Peuvent être vendus ou enlevés à titre gratuit. Plusieurs prestataires actuels



Déchets non dangereux	Quantités (Q) tonnes	Coût du transport CTR	Coût unitaire du traitement C	Coût global Cg	Remarque
					Collecteurs acheteurs : Cf factures société CFM
DIND bois	27	200€HT/benne	28€HT/tonne	200x3+28x27=1356€HT 1627€TTC	Cf. facture du prestataire de la société MARCEL POIL (groupe COFIBEX)
DIND papiers	27		0€		Peuvent faire l'objet d'un recyclage – valeur marchande, peuvent être vendus ou enlevés à titre gratuit. Cf. factures de la société MARCEL POIL (Groupe COFIBEX)
DIND carton	9		0€		
DIND plastiques	6,4		0€		
Déchets en mélange non valorisables (ultimes)	27	200€HT/benne	82€HT/tonne	200x3+82x27=2814€HT 3377€TTC	Prestataire actuel : SITA OISE (60)

D'où Me 2 = 7342 € TTC

- Déchets inertes

Déchets inertes	Quantités (Q) tonnes	Coût du transport CTR	Coût unitaire du traitement C	Coût global Cg	Remarque
/	/				Pas de déchet inerte sur le site

Me 3 = 0 € TTC

- Calcul de Me = Me1+Me2+Me3

Me = 2338 + 5004 = 7342 € TTC

- **Suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants (Mi)**

Présence d'une cuve enterrée de 3 m³ sur le site pour la collecte des égouttures grasses de tournures

$$M1 = 2200€ + 130€ \times 3 = 2590 €$$

Soit Mi = M1 = 2590€TTC

- **Interdictions ou limitations d'accès (Mc)**

Périmètre de la clôture envisagée, P = 574 m

Le site sera entièrement clôturé.

Le coût sera donc lié uniquement à la mise en place de panneaux. Le site possèdera une seule entrée.

$$Mc = (1 + (574/50)) \times 15€ = 195€$$

- **Surveillances des effets de l'installation sur son environnement (Ms)**

$$Ms = Np \times (Cp \times h + C) + Cd$$



Le site repose sur des remblais puis sur des alluvions de l'Oise, une nappe alluviale est présente entre 3 et 6 m de profondeur. La mise en place d'un réseau de surveillance de la nappe d'eau souterraine au moyen de 3 piézomètres à 8 m de profondeur s'avérerait nécessaire en cas de pollution des sols.

$N_p=3$, $h=8m$, $C_p=300€$, $C=2000€$

D'où $C_p = 3 \times (300 \times 8 + 2000) = 13200€TTC$

Le cout du diagnostic de pollution des sols s'élèverait à :

Surface de l'établissement classé de 11920 m² soit 1,192 ha

$C_D = 10\ 000\ €TTC + 1,192 \times 5000€ = 15960€TTC$

$MS = 13200 + 15960 = 29160\ €\ TTC$

➤ ***Surveillance du site : gardiennage ou autre dispositif équivalent (Mg)***

La société possèdera une télé vidéosurveillance. Ce dispositif pourra être maintenu et déporté sur une société de télésurveillance en cas de cessation d'activité. Le coût d'un tel service s'élève en moyenne à 100€HT par mois, soit pour 6 mois, le coût serait de 720€ TTC. Néanmoins nous retiendrons un montant de 15 000€, montant minimum à retenir selon la note ministérielle du 20 novembre 2013.

$Mg = 15\ 000\ €TTC$

➤ ***Montant des garanties financières (M)***

$M = Sc [Me + \alpha (Mi + Mc + Ms + Mg)]$

Avec α : indice d'actualisation des coûts

Indice index TP01 (avril 2018 parution au JO du 17 juillet 2018) : 108,1

Indice index0 TP01 janvier 2011 : 667,7 ou 102,2 en appliquant un coefficient de raccordement de 6,5345 sur la valeur du mois de septembre 2014)

TVAR : 20%

D'où $\alpha = (102,2 / 108,1) \times ((1+20) / (1+19,6)) = 1,0614$

$M = 1.1 [7342 + 1.0614(2590 + 195 + 29160 + 15\ 000)]$

$M = 62\ 886\ €\ TTC (<100\ 000€)$

D'après l'article 516-1 du code de l'environnement selon Décret n° 2015-1250 du 7 octobre 2015, article 2, « L'obligation de constitution de garanties financières ne s'applique pas aux installations mentionnées au 5° lorsque le montant de ces garanties financières, établi en application de l'arrêté mentionné au 5° du IV de l'article R. 516-2, est inférieur à 100 000 € ».



VI. Justification du droit d'exploitation du terrain

La société CFM a signée pour le terrain qu'elle projette d'exploiter une convention temporaire d'occupation du territoire avec le propriétaire le Syndicat Mixte du Port Fluvial de Longueil Saint Marie. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 40 ans. Une copie de cette convention est jointe en **annexe 11**.

VII. Arrêtés ministériels de prescriptions applicables aux Installations Classées soumises à enregistrement présentes sur le site

Rubriques	Désignation des activités	Textes réglementaires	Publication au Journal Officiel
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant : 1. supérieure ou égale 1 000 m²	Arrêté du 06/06/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	JO n° 130 du 8 juin 2018

Une description des choix techniques, permettant le respect des prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2713 émanant de l'arrêté ministériel du 6 juin 2018 est jointe en **annexe 27.**